

Date : 22 octobre 2024

Installation du comité syndical du Syndicat mixte des mobilités de l'ouest savoyard

Les conseillers syndicaux du Syndicat mixte des mobilités de l'ouest savoyard (SYMOS) se sont réunis ce lundi 21 octobre au siège de Grand Chambéry à l'occasion du comité d'installation du syndicat. Les membres de ce nouveau syndicat dédié aux mobilités sont les communautés d'agglomération de Grand Lac et de Grand Chambéry, la communauté de communes de Cœur de Savoie et le Département de la Savoie.

La première réunion du conseil syndical du SYMOS a permis l'élection de son bureau. Ce dernier prévoit la représentation des quatre membres du nouveau syndicat. Ont été élus :

- Président : Thierry Repentin (Grand Chambéry) ;
- Première vice-présidente : Béatrice Santais (Cœur de Savoie) ;
- Deuxième vice-président : Florian Maitre (Grand Lac) ;
- Troisième vice-président : Aloïs Chassot (Conseil départemental).

Le territoire

Les trois EPCI – établissement public de coopération intercommunale - constituent un ensemble cohérent de près de 240 000 habitants et 107 000 emplois, qui se déploie le long du massif des Bauges, d'Annecy à Montmélian en passant par Aix-les-Bains et Chambéry.

Les échanges entre ces territoires sont quotidiens. Ce sont notamment 19 000 actifs du territoire qui se déplacent chaque jour entre les trois agglomérations (12 000 actifs entre Grand Chambéry et Grand Lac et 7 000 actifs entre Grand Chambéry et Cœur de Savoie).

L'ambition du SYMOS

Les membres de ce nouveau syndicat ont la volonté d'accroître les coopérations en matière de mobilité pour faire face aux enjeux à venir :

- Sortir de la dépendance automobile et supprimer les zones blanches de la mobilité ;
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités ;
- Réussir la transition écologique ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Parmi ses objectifs, le syndicat a vocation à établir un schéma des mobilités à l'échelle du territoire dans la perspective d'un réseau de transport commun d'ici à 2029.

Il sera également mobilisé pour la coordination du projet de service express régional métropolitain (SERM) de l'aire urbaine de Chambéry, en lien avec les membres du SYMOS, l'Etat et la Région mais aussi les territoires voisins. Le dossier chambérien a en effet reçu la labellisation SERM en juillet 2024 sur décision gouvernementale.

Les compétences du syndicat

Le syndicat est conçu pour être une structure souple et évolutive au service de ses membres.

Ainsi, il aura, dans un premier temps, les compétences suivantes :

- Coordonner les services de mobilité organisés par les trois agglomérations. A ce titre, pouvoir analyser et proposer le renforcement de lignes de transport connectant les territoires ;
- Mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers, afin de faciliter les usages ;
- Déterminer un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés, toujours dans un souci de facilitation de l'expérience usagers.

La gouvernance

Membres du syndicat	Répartition sièges	Clé de répartition pour la fixation des contributions (% de participation aux dépenses du Syndicat)
Communauté d'agglomération de Grand Chambéry	9	45 %
Communauté d'Agglomération de Grand Lac	5	25 %
Communauté de communes de Cœur de Savoie	3	15%
Département de la Savoie	3	15%
Totaux	20	100%

Le Département de la Savoie est membre du Syndicat afin de coordonner ses interventions en matière de gestion de voirie, de réalisation d'infrastructures cyclables ou d'aires de covoiturages et tout autre projet visant à renforcer l'émergence des nouvelles mobilités.

Périmètre du Syndicat des mobilités de l'ouest savoyard (SYMOS)

